



RÉVISION
DU PLU



Page 5

PROPRETÉ ET
VÉGÉTALISATION



Pages 14-15

CENTRE DE VACCINATION
THONVILLE-YUTZ-TERVILLE



Page 21



Trait d'Union
n°228 - ISSN 1266-6939

▪ DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Clémence POUGET

▪ DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION
Mathieu HABERT

▪ MISE EN PAGE
Mathieu HABERT
Morgane LEBRUN-THOMAS
Raphaël PIOVESANA

▪ SECRÉTARIAT
Murielle LEHNHART

▪ RÉDACTION
Service communication

▪ CRÉDIT PHOTO
Jérémy SERTIER
Morgane LEBRUN-THOMAS
Adobe Stock

▪ TV YUTZ
Jérémy SERTIER

▪ CONTACT
Tél. 03 82 82 26 11
communication@mairie-yutz.fr

▪ HÔTEL DE VILLE
107 Grand rue
57970 Yutz
Tél. 03 82 82 26 82

9 000 exemplaires - Imprimerie L'Huillier - Florange
Ne pas jeter sur la voie publique.
Ne peut être vendu.

Les textes, dessins, photos ou illustrations fournis
doivent avoir fait l'objet d'une vérification, par leurs
auteurs, sur les droits de reproduction.
Distribué par : Distripub - Thionville



S O M M A I R E

04 ▪ Comptes-rendus des Conseils

05 ▪ Révision du P.L.U.

06 ▪ Élections

08 ▪ Présentation des C.M.E. et C.M.J.

10 ▪ Dossier scolaire et jeunesse

14 ▪ Propreté et végétalisation

16 ▪ Travaux dans la ville

18 ▪ Dossier solidarité

20 ▪ Thi'Pi

21 ▪ Un mot sur le centre de vaccination

22 ▪ Retour dans le passé !

- Passage de la flamme olympique à Yutz

24 ▪ Expressions des groupes politiques

26 ▪ Agenda culturel

28 ▪ État civil

30 ▪ Le mot du jardinier

Chère Yussoise, Cher Yussois,

Le printemps, avec sa nature florissante, peut nous faire espérer des jours meilleurs !

La réalité de la situation laisse à penser qu'ils surviendront surtout par le biais de la vaccination.

Nous avons pris la décision de renforcer le centre de vaccination de Thionville, faisant de lui le plus grand centre de la Moselle avec 600 doses par jour (pour le moment). Nous mettons en commun compétences et moyens avec la ville voisine pour l'ouverture d'une ligne supplémentaire de vaccination à trois kilomètres de Yutz.

Cela permet de donner corps à notre vision de la Communauté d'Agglomération : un travail en cohérence, dans un esprit de bon sens.

Nous poursuivons ce qui a été mis en place depuis le début de la vaccination : l'appel aux plus fragiles et aux séniors afin de les aider dans la prise de rendez-vous, et de les accompagner lorsqu'ils vont se faire vacciner.

La vaccination est une première étape vers un retour à une vie « normale » ; néanmoins nous devons conserver les gestes barrières qui nous protègent et qui protègent les autres pour enfin retrouver une courbe descendante du nombre de cas de COVID-19.

Même si la pandémie bouscule toujours notre quotidien, nous avons continué à travailler !

La révision du Plan Local d'Urbanisme est lancée ! Nous allons pouvoir limiter l'imperméabilisation des sols, repenser les stationnements, la Z.A.C. des Métalliers...

Nous avons installé le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal des Jeunes avec qui nous allons travailler durant les deux prochaines années. Je tiens d'ailleurs à féliciter les maires de ces conseils qui m'accompagneront ces prochains mois : Sahel et Lola-Rose.

Les travaux dans notre ville se poursuivent avec la mise en place des pièges destinés à limiter la prolifération des chenilles processionnaires, la réfection des trottoirs de la rue du Chemin de Fer, la requalification des vestiaires du stade Mermoz, ou encore l'extension du local des Restos du Cœur afin de leur permettre un meilleur accueil des bénéficiaires.

Le 9 mai, un grand « Nettoyage de Printemps » de notre ville est prévu. Celui-ci est organisé par la municipalité, avec le soutien de l'ensemble des associations de notre commune. Une ville propre pour un meilleur cadre de vie ! Nous sommes tous concernés et je vous invite donc à participer à cette opération d'envergure.

Enfin, je terminerai en vous rappelant que les 20 et 27 juin prochains, nous sommes appelés aux urnes pour les élections départementales et régionales. Il est important de voter et de choisir ses représentants. Voter est un droit !

En attendant de nous retrouver très prochainement à l'occasion de l'une de nos manifestations, prenez bien soin de vous !



Clémence POUGET
Maire de Yutz

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS



Parmi les nombreux points traités lors des conseils municipaux des 10 mars et 10 avril, voici quelques points synthétisés.

D'autres points traités se trouvent également dans les pages de ce Trait d'Union (le P.L.U. en page 5, la motion votée contre la suppression de postes en page 10, le concours des maisons fleuries en page 13).

Retrouvez le compte-rendu détaillé des conseils municipaux sur le site internet de la ville :

www.ville-yutz.fr/les-conseils/

Conseil municipal du 10 mars

Le programme FUS@É

Le Département, en lien avec les autorités académiques, a mis en place le programme FUS@É (Faciliter les USages @-Éducatifs). Il a trois objectifs :

- Permettre les usages numériques éducatifs sous supervision et contrôle de l'Éducation Nationale et veiller à une continuité entre le CM1-CM2 et la sixième ;
- Accompagner les communes pour l'équipement numérique des écoles dans les choix de matériels à acquérir ;
- Soutenir les investissements réalisés dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.

La Ville adhère à ce dispositif pour permettre aux écoles yussoises d'accéder à ce programme.

Conseil municipal du 10 avril

Taux d'imposition

Pour l'année 2021, la Ville a choisi de conserver les taux d'imposition suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 26,16%
- Taxe sur le foncier non bâti : 84,00%

Subventions aux associations

Dans le cadre de l'étude des dossiers de demandes de subventions de fonctionnement 2021, la municipalité a souhaité pouvoir mesurer l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement et les besoins financiers des associations.

À ce titre, il est prévu un premier versement équivalent à la moitié des subventions versées en 2020.

Afin de pouvoir ajuster une politique d'accompagnement efficace en fonction des spécificités de chaque structure dans la perspective éventuelle d'une reprise des activités et des manifestations au cours du second semestre 2021, une subvention complémentaire pourra être attribuée en fin d'année après délibération du conseil municipal.

En attendant, chaque association sera reçue pour discuter des critères qui seront mis en place à partir de 2022.





Prescription de la révision **DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

Le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 10 mars 2021, de prescrire la révision du PLU afin de le mettre en compatibilité avec le cadre réglementaire et de permettre une urbanisation harmonieuse et en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise (S.C.O.T.A.T.).

Les objectifs poursuivis sont la prise en compte des problématiques liées à l'environnement et au développement durable, la maîtrise de l'étalement urbain, l'aménagement réfléchi des zones à enjeux, la mise en adéquation du document avec les équipements prévus dans les différentes Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), la réflexion sur le secteur des Métalliers, la prise en compte des problématiques de stationnement, la préservation du patrimoine bâti et naturel, etc.

À cet effet, la délibération et un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée sont mis à la disposition du public en mairie annexe, Complexe Saint- Exupéry, 34 avenue du Général de Gaulle – service urbanisme et aménagement, aux jours et heures habituels d'ouverture.



Il est important **DE VOTER**

Toutes les précautions seront prises pour permettre aux électeurs de voter dans le respect des conditions sanitaires



À propos **DES ÉLECTIONS**

Les élections régionales et départementales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Pas de soucis.

Pour faciliter l'exercice du droit de vote, **chaque électeur pourra disposer de deux procurations**, contre une seule habituellement. La double procuration ne sera pas « déterritorialisée », c'est-à-dire que mandants et mandataires devront être inscrits sur la liste électorale de la même commune.

Depuis le 6 avril, il est possible pour les électeurs de faire une demande de procuration de façon partiellement dématérialisée.



Pour ce faire, l'électeur qui souhaite établir une procuration se connecte sur le site : maprocuration.gouv.fr

Une fois authentifié (via FranceConnect), il devra indiquer la commune dans laquelle il est inscrit, l'identité de la personne à laquelle il donne procuration (obligatoirement inscrite dans la même commune que lui), et enfin indiquer s'il donne procuration uniquement pour la prochaine élection (en précisant quel tour de scrutin) ou pour une période donnée. Une fois ces étapes franchies, le mandant reçoit un numéro de dossier, qu'il devra présenter dans un commissariat ou une gendarmerie.





Dans un deuxième temps, il devra en effet se déplacer pour faire vérifier son identité auprès d'un officier ou d'un assistant de police judiciaire. Pour ce faire, l'électeur se rendra dans un commissariat ou une gendarmerie avec son numéro de dossier et une pièce d'identité. Une fois son identité vérifiée, la demande sera immédiatement transférée, de façon dématérialisée, vers la commune d'inscription de l'électeur.

Enfin, le maire ou le service qui a la délégation verra apparaître la demande dès sa transmission et pourra procéder aux vérifications d'usage (inscription du mandant et du mandataire, respect du plafond de procurations). Si tout est conforme, il validera la demande. Le mandant sera informé par message électronique.

C'est bon à savoir

La télé-procédure n'a rien d'obligatoire. Il reste parfaitement possible d'établir une procuration « à l'ancienne », uniquement sur la base d'un formulaire papier.



Appel aux assesseurs et scrutateurs

En vue des scrutins départementaux et régionaux prévus les **20 et 27 juin 2021**, la Ville est à la recherche d'assesseurs et de scrutateurs afin d'assurer la bonne tenue des opérations de vote.

Véritables piliers de la démocratie, l'assesseur vérifie l'identité des électeurs et gère les listes d'émargement, tandis que le scrutateur participe au dépouillement des enveloppes et bulletins figurant dans l'urne.

Chaque habitant, du moment qu'il ou elle est inscrit(e) sur les listes électorales de la commune et qu'il ou elle a atteint la majorité, peut s'investir et devenir assesseur ou scrutateur.

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter le service élections au 03 82 82 26 05.



ILS ONT ÉTÉS ÉLUS !

Comme annoncé dans le Trait d'Union 227, des élections municipales se sont déroulées chez nos jeunes Yussois. Ainsi, deux nouveaux Conseils municipaux ont été installés samedi 27 mars.

La Ville profite de cet article pour remercier l'ensemble des participants à cet évènement et pour féliciter les nouveaux représentants de la jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (C.M.J.)



**Lola Rose
WIECZOREK**



**Camilla
COMISSO**



**Marilou
GRAVIER**



**Maël
LELIEVRE**



**Tom
VONNER**



**Elena
CAPGRAS**



**Pénélope
LEGRAS**



**Quentin
BARRE**



**Katia
ENGELN**



**Lilie-Jeanne
VONNER**



**Zoé
POULAIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (C.M.E.)



**Sahel
MAMMAR**



**Yanis
BOUTIALI**



**Manon
KRAWANJA**



**Anass
LAACHACHI**



**Lyes
BENCHABANE**



**Taha
LAMECHE**



**Caroline
ORRU**



**Anaïs
TOURRET**



**Alban
SAMPAIO-LOISEL**



**Carmen
BOURLA**



**Célia
GIGANT**



**Lina
KNIS**

CARTE SCOLAIRE 2021-2022



Une motion a été présentée lors du Conseil municipal du 10 avril dernier, s'opposant au retrait de deux postes à la rentrée de septembre.

En effet, le retrait d'un poste à l'école préélémentaire Charles Péguy porterait le nombre d'élèves par classe à 32. De même, le retrait d'un poste à l'école élémentaire Antoine de Saint-Exupéry se traduirait par un taux d'encadrement de 25 élèves par classe.

Trois arguments sont avancés pour justifier cette motion :

- Dans le cas de l'école élémentaire Antoine de Saint-Exupéry, la municipalité a modifié son périmètre scolaire, afin d'absorber au fil des années le surcroît de nouveaux élèves venant du quartier dit de « la Tuilerie », dont certains logements sont toujours en cours de livraison ;
- La gestion de la crise liée à la propagation de l'épidémie de coronavirus incite à garantir un accueil des enfants dans des classes ayant le taux plus bas d'encadrement possible ;
- Ces décisions de retrait de postes ne soutiennent pas les efforts des enseignants pour continuer à dispenser un enseignement de qualité et en sécurité.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

En l'espace de 20 ans, les effectifs scolaires ont évolué dans la ville, et force est de constater une baisse constante d'élèves scolarisés dans les écoles préélémentaires et élémentaires.

On note ainsi 82 élèves de moins en préélémentaire, et 22 élèves de moins pour les écoles élémentaires entre 2000 et 2020. Malgré cette baisse d'effectifs, la municipalité est soucieuse de garantir un accueil

de qualité. Ainsi, au fil des années, les municipalités successives se sont ainsi opposées aux fermetures de classes et retraits de postes susceptibles de nuire à la qualité de l'accueil et de l'enseignement avec plus ou moins de succès.

De plus, alors que la loi préconise un(e) ATSEM par école, la Ville a fait le choix d'en affecter un(e) par classe de maternelle.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE



Renouvelée tous les 3 ans, l'organisation du temps scolaire a fait l'objet d'un point lors du Conseil municipal du 10 mars. L'assemblée délibérante a décidé de conserver l'organisation actuelle des rythmes scolaires dans les écoles préélémentaires et élémentaires, en accord avec les 13 Conseils d'école et les deux associations de parents d'élèves.

Les horaires restent donc fixés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

LES BACHELIERS À L'HONNEUR

Comme chaque année, la municipalité tient à féliciter les lycéen(ne)s obtenant la mention « Bien » ou « Très Bien » aux épreuves du Baccalauréat 2021, en offrant respectivement 50 € et 100 €.

Vous avez obtenu une mention « Bien » ou « Très Bien » au baccalauréat 2021 ? Félicitations !

Merci de vous inscrire auprès du service Enseignement (complexe Saint-Exupéry, 34 avenue du Général de Gaulle) avant le 12 juillet, afin de participer à la remise des récompenses.

Pensez à amener votre relevé de notes, un justificatif de domicile et un RIB (compte courant) à votre nom.

Inscriptions au centre aéré : LE VAL JOYEUX



L'accueil de loisirs « le Val Joyeux » s'adresse aux enfants de 5 à 11 ans. Deux sessions sont organisées, aux mois de juillet et août.

Cette année, les modalités d'inscription sont modifiées et se déroulent comme suit :

1. Téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de la Ville (www.ville-yutz.fr) ;
2. Prenez rendez-vous pour l'inscription au 03 82 82 26 92 (les plages de rendez-vous s'étalent du 29 mai au 4 juin de 7 h à 12 h) ;
3. Présentez-vous au rendez-vous avec le dossier pré-rempli et l'ensemble des pièces demandées.

Renseignements :
Service Jeunesse - 03 82 82 26 92
34 avenue de Gaulle

Formation BAFA

La formation BAFA, en collaboration avec l'organisme Anima, initialement prévue du 25 avril au 2 mai au Val Joyeux se déroulera du **3 au 10 juillet**.

Renseignements :
☎ : **03 82 54 96 21**
✉ : **servicescolaire@mairie-yutz.fr**

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Les services de la Communauté d'Agglomération « Porte de France-Thionville » collectent les déchets plusieurs fois par semaine (voir le dossier pages 14 et 15). Bien que la collecte des déchets ne soit pas une responsabilité municipale, les agents communaux assurent, eux aussi, quotidiennement, le nettoyage de nos voiries, ainsi que la collecte des dépôts sauvages.

Il est en effet malheureusement fréquent de constater que de nombreux déchets sont jetés chaque jour au sol ou à proximité des points d'apports volontaires.

Ces dépôts sauvages font obstacle au « bien vivre dans notre ville ».

Dans l'objectif d'une ville propre et en collaboration avec de nombreuses associations locales, la Municipalité organise une demi-journée de nettoyage de printemps dans l'ensemble de la ville, **dimanche 9 mai de 9 h à 12 h**.

Un bilan de cette action vous sera présenté dans le prochain Trait d'Union.



Avec la participation de :

AIDOD • C.M.E. • C.M.J. • Club de Kayak • CSC YUTZ • Amicale de l'Ancien Village • Club 50 • Le jardin de Nicole • Les Compagnons de St Nicolas • CAMYL • Amicale des Donneurs de Sang • Rotaract Thionville Mirabelle • ASVB YUTZ • YAQA • AZAP • le TYGRE • Printemps du Renouveau Yussois • YPEM • AAFAM MOSELLE • AMAP • Réussir Ensemble • Association des Résidents du Stockholm • ACAGE • TV57 • AVF • Les Pieds sur Terre • ESTY • FADAMA • APE

Dossier PROPRETÉ



UN POINT SUR... LES DÉCHETS DANS LA VILLE

La gestion des déchets est un véritable défi pour la Municipalité, qui fait face à une recrudescence d'incivilités liées aux dépôts sauvages de déchets. Elle a ainsi lancé une campagne de communication destinée à sensibiliser les Yussois sur l'importance du bien-vivre ensemble.

Un ramassage est régulièrement effectué par les agents communaux pour enlever les déchets sauvages, et garder ainsi notre ville propre. Ce ramassage mis en place pour pallier les incivilités de certains a un coût pour la commune.

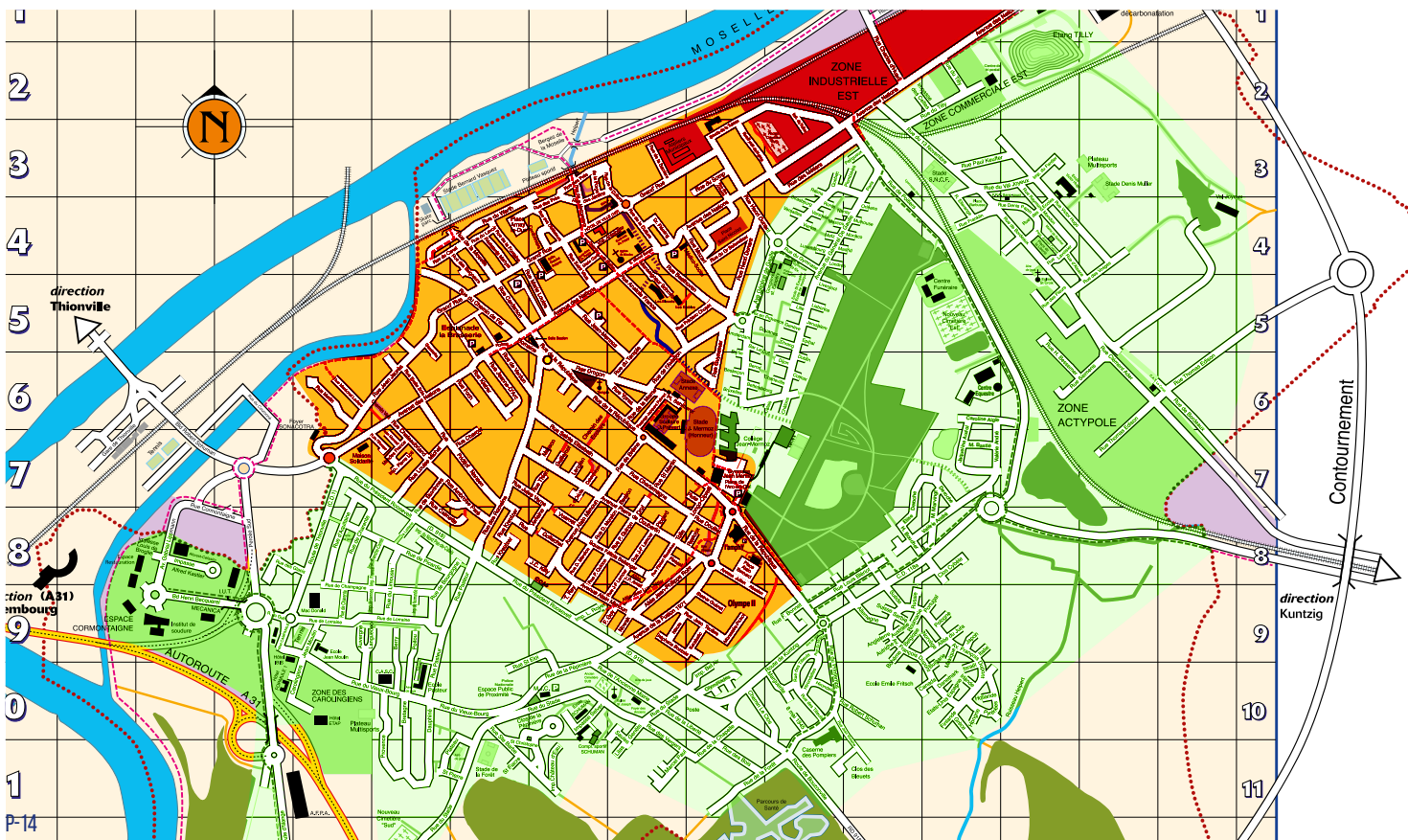
Plus précisément, cela représente 200 h de travail sur la période allant du 10 novembre 2020 au 15 mars 2021, soit un coût de 4 510 €.

Pendant cette même période, 800 m³ de déchets ont été ramassés...

200 SOIT L'ÉC 3 SEMI-R



* Hors collecte de déchets effectuée par la Communauté d'agglomération



M³ / MOIS QUIVALENT DE REMORQUES*

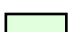


LA COLLECTE DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence de la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ». Celle-ci se charge de la collecte des ordures ménagères et sélective.

Rappelons qu'à Yutz, la collecte des ordures ménagères est effectuée **le lundi et le jeudi sur le secteur 1**, et **le mardi et le vendredi sur le secteur 2**. La collecte des ordures sélective a lieu le mercredi sur l'ensemble de la ville.

Contactez le service Environnement de la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville » : www.agglo-thionville.fr/infos-pratiques/contact-environnement/

-  Secteur 1
-  Secteur 2



PASS DÉCHET'

La Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville » a mis en place un Pass Déchet' permettant d'obtenir des sacs plastiques transparents pour la collecte sélective et/ou un bac pour la collecte des ordures ménagères. Il permet également « d'accéder à l'une des quatre déchetteries du territoire en vous identifiant comme résident de l'une des 13 communes de la Communauté d'Agglomération ».

(source : www.agglo-thionville.fr)

Pour obtenir un Pass Déchet', il vous suffit d'en faire la demande auprès du Service environnement au 03 82 52 32 33, ou de remplir le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante : www.agglo-thionville.fr/infos-pratiques/pass-dechet



LA DÉCHETTERIE MODE D'EMPLOI

Quatre déchetteries sont accessibles aux habitants du territoire :

- Havange
- Thionville
- Veymerange
- Yutz

La limite de dépôt pour les particuliers est fixée à 2 m³ par jour. En cas de dépôt de gros volume, les usagers sont invités à contacter la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville (au 03 82 526 526) pour convenir d'un rendez-vous.

Déchetterie de Yutz

D654 ▪ (Rond-point contournement de Yutz en allant vers Basse-Ham)

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi de 8h à 18h30.

Les travaux **DANS LA VILLE**



Modification de circulation

Afin de réduire la vitesse des automobilistes dans la rue de la République et de sécuriser les abords du groupe scolaire Prévert, deux stops ont été mis en place aux intersections des rues Saint-Martin et de la Marne.

Cette modification de circulation intervient en concertation avec les riverains, afin de leur éviter des désagréments liés à de nouveaux travaux d'importance.

Il s'agit pour l'instant d'une phase test d'une durée de quelques mois, afin d'évaluer l'impact de ces stops sur les habitudes de circulation des usagers de la rue de la République..



Travaux de réfection des trottoirs rue du Chemin de Fer :

- Reprise des trottoirs et changement des bordures
- 525 ml de bordures changées
- 695 m² d'enrobés trottoirs
- 42 ml de bordures posées en bateau

Montant des travaux : 54 683.48€ TTC



Vestiaires du stade Mermoz

Les travaux de rénovation et de requalification des vestiaires du stade Mermoz se poursuivent avec l'installation de carrelage et de faïences.

Montant des travaux : 113 394 € TTC



TRAVAUX RÉALISÉS PAR NOS EMPLOYÉS



Eco-pièges

La Ville poursuit sa lutte contre les chenilles processionnaires. Les services techniques ont installé plusieurs éco-pièges sur le territoire de la commune.

Cette méthode, respectueuse de l'environnement, permet la capture et la destruction des chenilles lorsqu'elles quittent l'arbre en procession pour aller s'enfouir dans le sol pour se transformer en chrysalide.

Ce dispositif est complété par la sédentarisation des mésanges à travers l'installation de nichoirs et de mangeoires supplémentaires (le double). 200 kg de graines de tournesol ont été nécessaires pour remplir ces mangeoires !



Reprise du passage piéton

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics pour faciliter le déplacement et la circulation des personnes handicapées ou à mobilité réduite, la réfection du passage piéton rue de la Pépinière a été réalisée.

Montant des travaux : 933.44€ TTC



Remise de clés aux Restos du Cœur

Des travaux d'aménagement et d'agrandissement (électricité, cloisons, coupe-feu...) du local des Restos du Cœur, situé 2 place de l'Arc-en-Ciel, ont été effectués par la Ville. L'association dispose désormais d'une pièce supplémentaire de 13 m², permettant aux bénéficiaires d'être accueillis dans de meilleures conditions et de profiter d'une surface de stockage plus grande pour les denrées alimentaires.

Montant des travaux : 4 733.37€ TTC



Taille de haie

La haie située le long de la rue de Lorraine (entre le quartier de l'Ambanie et le quartier Terrasse des Provinces) a été taillée, afin d'offrir plus de visibilité et de sécurité aux riverains !

Montant des travaux : 2 706€ TTC

Actions

« QUARTIER SOLIDAIRE »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, plusieurs actions sont menées dans les quartiers prioritaires et de veille. Éducatives, culturelles, sportives et solidaires, elles permettent de favoriser l'insertion et la cohésion sociales.



« ACCÈS AU NUMÉRIQUE »

Cette action qui s'inscrit dans le Programme de Réussite Educative (P.R.E.) se compose de deux volets : l'un dédié à la réduction de la fracture numérique, l'autre à la réalisation d'un projet artistique.

Alors que le numérique est devenu incontournable et indispensable dans la vie quotidienne et dans la vie scolaire, certains élèves sont encore trop éloignés de l'outil informatique, ce qui peut engendrer des dysfonctionnements dans l'apprentissage, et à terme, dans le parcours scolaire de l'enfant. Afin de garantir une continuité éducative à ces élèves, un ordinateur portable, une imprimante leur sont prêtés par la collectivité, et une connexion internet d'une année leur est fournie. Par ailleurs, des ateliers informatiques leur sont proposés, ainsi qu'à leur famille, avec le concours du Cybercentre « L'Étoile », pour les familiariser à l'usage numérique.

La création d'une œuvre participative par les enfants est la seconde action mise en place, déjà évoquée dans le numéro de Trait d'Union n° 227 (mars-avril 2021).

« NIVEAUX SPORTIFS »

Le club de football US Yutz a créé quatre nouveaux niveaux pour les garçons et les filles s'orientant spécifiquement autour des axes de la cohésion sociale et de la santé.

Au travers de la pratique du sport, les enfants peuvent être sensibilisés à l'importance d'avoir une bonne hygiène de vie générale : alimentation saine, prévention des maladies chroniques et des addictions, bien-être et confiance en soi. Un volet environnemental complète cette action, pour donner aux jeunes le sens de la santé environnementale, notamment en respectant les espaces partagés.

« BELLE UN JOUR, BELLE TOUJOURS »

Parce que l'image de soi est importante pour aller de l'avant et que la précarité rend difficile, voire impossible, l'accès aux soins esthétiques, la C.L.C.V. a créé un institut de beauté solidaire.

Celui-ci est à vocation multiple : il permet d'une part d'agir comme levier d'insertion sociale et professionnelle, et d'autre part de créer du lien au travers d'un moment de détente. Soins du visage et du corps, coiffure et maquillage sont proposés.

Soutenu par la Ville et par l'État, cet institut de beauté solidaire s'inscrit également dans des actions partenariales portées par le C.C.A.S.

« SE SENTIR BIEN DANS SON CORPS ET DANS SA TÊTE »

L'insertion sociale passe avant tout par l'image de soi et la confiance en soi ; or certaines difficultés peuvent agir comme un frein et deviennent ainsi facteur d'isolement. Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a mis en place un atelier dédié au bien-être physique et mental, afin d'accompagner un public mixte.

Plusieurs grands axes ont été développés pour aborder tous les aspects permettant à ce public de se sentir mieux pour s'insérer socialement : travailler son image pour soi et pour les autres, définir un projet de vie pour aller de l'avant, créer des liens d'échanges et de solidarité avec les autres participants, travailler sa bonne santé, découvrir la ville.

Parmi les intervenants ayant participé à cet atelier se trouvaient l'association Consommation Logement Cadre de Vie (C.L.C.V.) et son institut de beauté solidaire !

Cap sur le numérique et l'innovation **AVEC THI'PI !**



Thi'Pi est le Pôle Numérique de la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».

En constante évolution depuis son ouverture en 2018, il est à la fois un lieu d'accueil pour les porteurs de projet et le cœur de l'animation de l'écosystème numérique Nord mosellan.

Actif dans la détection et l'accompagnement de jeunes pousses innovantes, ainsi que dans la vulgarisation des usages numériques, Thi'Pi est devenu un espace emblématique du territoire transfrontalier dédié à l'innovation et l'entrepreneuriat dans le numérique.

Thi'Pi est également engagé aux côtés des entreprises et collectivités qui souhaitent entreprendre leur transformation digitale.

Sa mission de service public s'étend à la promotion de l'esprit entrepreneurial et à la lutte contre la fracture numérique.

Situé à Thionville route de Manom, la tribu du Thi'Pi va bientôt déménager pour s'installer à Cormontaigne Yutz en 2022 !

Catalyseur des esprits entrepreneuriaux, Thi'Pi accompagne de nombreux porteurs de projets locaux dont certains basés actuellement à Yutz :

DoctorPlus commercialise le Pass santé auprès des entreprises, établissements et collectivités territoriales (www.passesante.eu).

Goblinz Studio est un studio de développement et d'édition de jeux vidéo concentré sur les jeux tactical, stratégie et gestion (goblinzstudio.com).

HoCaPa : le carnet de santé du cheval numérique (hocapa.com).

Antoine Depoux : projet de création de jeu vidéo éducatif (wok.innovation@gmail.com)



Image d'archive



RENDEZ-VOUS SUR :

WWW.THI-PI.EU

**facebook.com/ThiPi57100/
linkedin.com/company/thipi-pôle-numérique/**

Vous souhaitez en savoir plus ? :

Contactez l'équipe à **contact@thi-pi.eu**

Un mot sur LE CENTRE DE VACCINATION



Grâce à l'accélération de la dotation en vaccins, une quatrième ligne de vaccination réservée aux Yussois a été créée au théâtre municipal de Thionville.

Dans le même temps, une trentaine d'agents, de bénévoles et d'élus yussois ont été formés et se relaient quotidiennement pour assurer le suivi administratif et accélérer le rythme de la vaccination.



Avec plus de 2 600 doses administrées chaque semaine, le centre de vaccination de Thionville-Yutz-Terville est ainsi le plus important de Moselle.

Le choix de la Municipalité de soutenir ce centre de vaccination s'explique par la mutualisation des moyens permettant une plus grande efficacité de service et

une amplitude horaire plus large. Plus précisément, cela implique une mutualisation des moyens techniques, humains et financiers entre les communes de Yutz, Terville et Thionville pour gérer une organisation logistique de taille.



À noter :

- La Direction de la Solidarité organise des déplacements à des horaires fixes et préalablement définis pour les personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer. (Renseignements au **03 82 82 26 15**)
- Toutes les informations liées à la prise de rendez-vous, ou au type de vaccin délivré au centre de vaccination, sont disponibles sur le site : **www.doctolib.fr** ou par téléphone au **03 87 345 345**.

LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE À YUTZ

Le sport a toujours fait partie intégrante de la vie de la commune. Si elle possède aujourd'hui le label « Terre de Jeux 2024 », et a été choisie pour être Centre de Préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, il y a 73 ans, en 1948, Yutz était déjà impliquée dans les Jeux olympiques de l'époque...

Initialement prévus en 1940 (d'abord à Tokyo, puis Helsinki), les Jeux olympiques d'été furent reportés en 1948, en raison de la Seconde Guerre mondiale. Ils se déroulèrent à Londres du 29 juillet au 14 août.

Décriés par l'opinion publique et une partie de la classe politique, car le pays était en pleine reconstruction et la population toujours rationnée, les Jeux olympiques rassemblèrent pourtant 59 nations. La France y remporta 10 médailles d'or, 6 médailles d'argent et 13 médailles de bronze.

Mais l'événement marquant pour la ville de Basse-Yutz fut le passage de la flamme olympique juste avant les jeux, le lundi 27 juillet. La flamme olympique voyagea d'Athènes à Londres, passant par l'Italie, la Suisse, la France, le Luxembourg et la Belgique. 416 relayeurs la portèrent sur une distance de 3 365 kilomètres.

Les relayeurs sont sélectionnés dans les clubs sportifs proches du tracé, et c'est Albert Giré champion de course à pied et de marche sportive, qui fut choisi pour porter la torche de Basse-Ham à Yutz, accompagné d'une délégation d'athlètes.



Albert Giré lors de son passage devant l'actuelle Salle Bestien



LA TORCHE OLYMPIQUE

Fabriquée en acier et en aluminium, la torche d'une longueur de 40 cm porte l'inscription Olympia to London with thanks to the bearer XIVth Olympiad 1948 (d'Olympie à Londres, en remerciant le porteur - 14^e Olympiades 1948) ainsi que le symbole olympique ciselés et ajourés.

Le flambeau fut remis symboliquement au maire de l'époque, Léon Royer, puis confié à un sportif thionvillois, et la torche poursuivit sa route vers le Luxembourg, puis la Belgique.



Comme le relate Albert Liebnau dans le Trait d'Union n° 127 (octobre 2008) :

« La presse régionale de l'époque ne nous a pas laissé d'articles dithyrambiques de l'événement. Le journal du dimanche 26 juillet annonça brièvement l'arrivée du flambeau à Thionville, détailla son parcours et invita la population à forer une haie d'honneur le long de celui-ci. Dans l'édition du 28, 6 lignes évoquèrent laconiquement le passage de la flamme et seule la brève cérémonie à la frontière fut relatée dans un article plus important, illustré par une photo de presse. »

Bien que le passage de la flamme olympique ne fit pas grand bruit, il reste toutefois source de fierté pour les Yussois, qui ont pu ainsi avoir le sentiment de participer aux premiers Jeux olympiques d'après-guerre...

Le saviez-vous ?

Les Jeux olympiques d'été de Londres furent les premiers à être retransmis à la télévision.

Bibliographie :

- « 1948 : la flamme olympique était de passage à Yutz », Trait d'Union n° 127, octobre 2008
- www.olympic.org



Des conditions d'attribution pleines de bon sens.

Dans toutes les communes, le vote des subventions municipales allouées au fonctionnement des différentes associations culturelles, de solidarité, sportives ou de quartier est souvent sujet à de fortes discussions. Certains estiment qu'elles sont attribuées sans critères objectifs, alors que d'autres estiment qu'elles devraient cesser d'être attribuées, tout simplement.

Depuis quelques années, le montant des subventions aux associations yussoises était reconduit d'année en année (hormis quelques rares exceptions), et ce, sans critères objectifs d'attributions.

Le tissu local associatif, composé d'un peu plus de 180 associations, participe à la vitalité et au dynamisme de notre ville. C'est avant tout grâce à la disponibilité et à la détermination de l'ensemble des bénévoles que notre ville est enviée pour notre vie associative. C'est aussi grâce à l'aide précieuse des agents municipaux en appui au niveau organisationnel, pour les opérations de montage, de démontage et de nettoyage. C'est enfin par la mise à disposition ou la location d'équipements municipaux que toutes ces associations parviennent à maintenir une activité forte.

Lors de la campagne électorale, notre groupe s'est engagé à soutenir matériellement, humainement et financièrement l'ensemble des associations yussoises. Mais contrairement à ce qui était précédemment réalisé — et comme nous nous y étions engagés — à budget global constant, le soutien financier de la commune auprès des différentes associations sera critérié et objectif. Autrement dit, les subventions pourront évoluer chaque année en fonction de critères bien précis, discutés et validés en amont avec les différents comités de direction.

Cette année, compte tenu du contexte sanitaire, la situation est particulière et le fonctionnement est complètement différent d'une structure à l'autre. Certaines sont complètement à l'arrêt depuis plus d'un an, et ne savent pas encore si elles pourront redémarrer, d'autres fonctionnent en mode dégradé ou minimal selon les conditions sanitaires leur étant imposées, et quelques-unes n'ont malheureusement jamais autant œuvré (comme les associations liées à la solidarité).

Par conséquent, il a été décidé de maintenir une aide financière de 50 % du montant total de celle perçue l'année passée au premier semestre. Un deuxième versement au second semestre sera conditionné en fonction de l'impact sanitaire sur les bilans d'activité des différentes associations. Cet échelonnement, spécifique à cette année, vise à adapter équitablement l'aide financière apportée aux différentes structures, tout en ne pénalisant pas le budget communal.

Transparence, équité et objectivité restent les maîtres-mots de notre action municipale.

Les membres du Renouveau Yussois,
renouveauyussois57@gmail.com



La sécurité des Yussois au cœur de nos préoccupations.

Lors du dernier Conseil Municipal du 10 avril 2021, nous avons interpellé Madame le Maire concernant les effectifs de la Police Municipale qui se réduisent dramatiquement depuis quelques mois en raison de départs à la retraite mais aussi suite à des démissions. D'ici quelques semaines il n'y aura plus suffisamment de policiers municipaux à Yutz pour assurer la sécurité de notre ville et de nos concitoyens. Avec ces départs, nous allons également perdre le lien de confiance que les policiers municipaux avaient créé avec les habitants au fil des années du fait de leur proximité et de leur expérience du terrain.

Comment devons-nous interpréter la politique de sécurité que souhaite mener la majorité dans notre ville ? Fin 2020, l'adhésion au dispositif Mairie Vigilante et Solidaire a été votée. Cette adhésion nous a été présentée comme un moyen complémentaire aux autres actions déployées sur la commune pour assurer un cadre de vie sécuritaire, notamment le déploiement de caméras (ville et piéton) et l'armement de la Police Municipale. Mais un tel dispositif ne peut réellement fonctionner que si tous les acteurs sont investis afin de créer des liens entre la Mairie, la Police Municipale et Voisins Vigilants. Comment la Police Municipale pourra-t-elle faire face aux signalements de tous les quartiers si elle n'est plus en nombre suffisant ?

Pourtant, aucun plan d'action ne nous a été communiqué quant au statut des recrutements en cours pour pallier les départs, ni sur les mesures qui allaient être mises en place dans l'intervalle pour garantir notre sécurité.

Madame le Maire nous a seulement expliqué qu'il est normal que des personnes qui ont passé un certain temps dans un poste veuillent aller voir si l'herbe est plus verte ailleurs et qu'elle n'entendait retenir personne. Si cette explication peut se justifier pour un départ isolé, des départs successifs pourraient en revanche refléter un mal être plus profond au sein du personnel communal. Nous resterons vigilants à ce sujet, car la qualité des services fournis aux Yussois par la municipalité en dépend.

Prenez soin de vous.

Ensemble pour Yutz – EPY
ensemblepouryutz@orange.fr

Vie associative, vie municipale : clarifications...

À Yutz la vie associative s'appuie sur un réseau dynamique qui constitue un socle d'engagement participant du lien social et de l'épanouissement de tous et de chacun. En ces temps contraints, nos associations constituent une lucarne souvent salutaire, et une promesse précieuse.

À Yutz la vie associative est dense mais souffre, comme ailleurs, d'un désenchantement illustré par une crise préoccupante du bénévolat. Durant la dernière campagne municipale, nous avons formulé diverses propositions pour inciter, surtout les plus jeunes, à « franchir le pas de cet engagement citoyen », une priorité qui ne saurait se limiter à faire monter sur le podium une fois par an les bénévoles jugés les plus « méritants ».

À Yutz la vie associative est souvent le prétexte d'échanges vifs au gré des changements de majorité ; en cause, un système d'octroi de subventions peu lisible, suspecté de clientélisme, de copinage et d'interdépendance entre monde associatif et groupe politique. Nous avons depuis la constitution de notre groupe, il y a sept ans, régulièrement dénoncé cette politique de guichet et de rente qui met en péril la nécessaire indépendance du monde associatif.

Le précédent maire avait annoncé une charte éthique et la mise en place d'une commission sur la politique de soutien aux associations. Cette promesse non tenue s'est traduite par le maintien de pratiques parfois sans lien avec la nature des activités et les besoins spécifiques.

Lorsque l'actuelle majorité était dans l'opposition, elle dénonçait, à juste titre, ce manque de transparence et d'équité quant à l'utilisation de l'argent public. D'ailleurs, la chambre régionale de comptes avait déjà alerté sur ce problème, soulignant que le montant versé aux associations était supérieur d'environ 50 % en comparaison avec les communes de la même catégorie. Cela occasionnait de vifs échanges lors des conseils municipaux d'alors. Force est de constater qu'en dix mois, la nouvelle équipe n'a rien fait, ni de plus, ni de mieux !

Lors du dernier conseil municipal, la majorité a proposé de réduire, pour la plupart des associations, de 50% le montant de l'année précédente (nous n'avons pas voté cette proposition) et de reconduire dans son intégralité l'enveloppe des associations de « solidarité », position que nous avons soutenue et que nous voulions voir étendue aux associations devant assumer des charges incompressibles, salariales en particulier.

La majorité s'est engagée à repenser la répartition de l'enveloppe des subventions... Attendons de voir... Nous sommes prêts à participer à cette démarche sur la base de plusieurs principes : soutien aux dynamiques engagées, transparence des attributions et avantages consentis, équité fondée sur des critères clairs et partagés.

Le groupe « Vivre Mieux à Yutz »



Fête de la MUSIQUE



Le 21 juin prochain, si la situation sanitaire l'autorise, la Ville de Yutz souhaite revenir aux origines de la Fête de la musique, en offrant aux musiciens et chanteurs amateurs un espace pour se produire.

Pour organiser le déroulement de la soirée et l'enchaînement des groupes, nous vous invitons à déposer votre candidature à l'adresse :

culture@mairie-yutz.fr,

en indiquant le nom de la formation, le nombre de musiciens, le type d'instruments, le style musical et, éventuellement, la puissance électrique nécessaire.



AGENDA DES MANIFESTATIONS

→ **08-Mai**

Commémoration patriotique

en comité restreint

🕒 : 11 h

📍 : Monument aux Morts Haute-Yutz

→ **29 & 30-Mai**

Exposition « Art japonais »

Jacqueline During

🕒 : 14 h-19 h

📍 : Maison des Bains



→ **11-Mai**

Grand corps malade

Saison culturelle l'amphY

🕒 : 20 h 30

📍 : l'amphY

→ **10-Juin**

Erick Baert

Saison culturelle l'amphY

🕒 : 20 h 30

📍 : l'amphY



→ **25-Mai**

Viktor Vincent

Saison culturelle l'amphY

🕒 : 20 h 30

📍 : l'amphY

→ **11-Juin**

Casa Bancale

Saison culturelle Bestien

🕒 : 20 h 30

📍 : Salle Bestien



→ **26-Mai**

Don du sang

Amicale des Donneurs de Sang

🕒 : 16 h-19 h 30

📍 : l'amphY

→ **29-Juin**

Giroud et Stotz

Saison culturelle l'amphY

🕒 : 20 h 30

📍 : l'amphY



→ **28-Mai**

Donnant donnant !

Saison culturelle l'amphY

🕒 : 20 h 30

📍 : l'amphY

Em Paz

Saison culturelle Bestien

🕒 : 20 h 30

📍 : Salle Bestien

Rappel !

En raison de la pandémie de COVID-19, cet agenda est susceptible d'être modifié et le port du masque est obligatoire.



Décès



- 28.02 Richard FLESINSKI
- 28.02 Rita CARDOSO née BARBOSA
- 4.03 Monique ANDRÉS née HAETTEL
- 4.03 Norbert STREIT
- 5.03 Euplio RINALDI
- 5.03 Yves KIRCHER
- 6.03 Eloi LAMOUREUX
- 7.03 Anne MANZ
- 11.03 Marie PIEHLER née DILINGER
- 12.03 Generosa RINALDI
- 12.03 Joseph GUIRKINGER
- 12.03 Djemouai ROBAÏ
- 14.03 Gertrude FLESINSKI née ZALEWSKI
- 16.03 Gabrielle KLOPP née MATHIS
- 20.03 Marie-José ROUPPERT née MAURER
- 20.03 Jean ETTINGER
- 20.03 Catherine FELSMANN née SUPPER
- 22.03 Lucien FELLER
- 22.03 Giovannina RINALDI
- 24.03 Daniel DODELER
- 25.03 Germain SCHAFF
- 26.03 Thi Mai DANG née HOANG
- 1.04 Adalgisa DURATTI
- 2.04 Odile DOERFLINGER
- 4.04 Roger HERFELD
- 7.04 Andrée NICOLAS née BONICHO
- 11.04 Teresa MARASCO née TRISTAINO

Naissances



Eva ZANDA
le 29 Janvier 2021



Victoria DAMIENS
le 17 février 2021



Sandro KREBS-BERIZZI
le 5 mars 2021



Chjara DELIGNY STRAPPAZZONI
le 6 avril 2021

Mariages



Sonia SZEZCPANSKI et
Maxime ALDEGHERI
le 24.04.2021

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Vous êtes mariés depuis 50 ans ou plus longtemps et vous souhaitez célébrer votre anniversaire de mariage ?

Plusieurs formules s'offrent à vous : une fête familiale en présence des élus et de la presse, ou le renouvellement de vos vœux au salon d'honneur, marqué par le discours d'un élu et la présence de la presse.

À noter : si votre anniversaire de mariage avait lieu durant le confinement, il vous est encore possible de bénéficier d'une des formules ci-dessus !

Pour tout renseignement :

Mairie de Yutz - Direction de la solidarité
93 rue du Président Roosevelt
57970 YUTZ
☎ 03 82 82 26 15

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi, 8 h-12 h et 13 h 30-17 h
Fermé le jeudi matin

PERMANENCES :



→ Médecin de garde



Pour obtenir les coordonnées du médecin de garde, veuillez appeler le cabinet de votre médecin traitant, ou à défaut le centre 15.



→ Pharmacies



Un seul numéro le 3237, (Numéro Audiotel : 0,34 € TTC/min ou ww.3237.fr)



→ Infirmiers(ères)



À partir du 8 mai	Hélène FAUL	06 45 43 02 58
À partir du 15 mai	Marie-Laure SCHWEITZER	06 80 40 32 87
À partir du 22 mai	Karen DUVIGNEAUD	03 82 54 24 52
À partir du 29 mai	Martine BOUDOT	06 81 33 89 37
À partir du 5 juin	Alicia RENALDINI	06 70 00 79 12
À partir du 12 juin	Chantal GUIDARINI	03 82 86 03 93
À partir du 19 juin	Juliette SOTGIU	03 82 59 46 59
À partir du 26 juin	Gisèle KADDOUR	06 45 43 02 58
À partir du 3 juillet	David SPODEN	06 81 33 89 37



→ Conciliateur de justice



Les permanences de Christine TACCONI, conciliatrice de justice, se tiendront mercredis 3 juin de 9 h à 11 h 30 et les jeudis 27 mai et 18 juin de 14 h à 16 h 30 à la mairie annexe, 34 avenue du Général de Gaulle.

Vous pouvez contacter le 03 82 82 26 82 pour toute demande de rendez-vous.

→ Mairie



107 Grand'rue
BP 50039 - 57971 Yutz Cedex
Tél : 03 82 82 26 82
www.mairie-yutz.fr
yutz@mairie-yutz.fr

Horaires d'ouverture :

8h - 12h / 13h30 - 17h
9h - 12h le samedi (État civil uniquement)

→ Mairie annexe Saint-Exupéry



34 avenue du Général de Gaulle
Tél : 03 82 82 26 82

→ C.C.A.S



93 rue du Président Roosevelt
Tél : 03 82 82 26 15

→ Espace Public de Proximité Quartier Haute-Yutz



67 rue du Stade
Tél : 03 82 56 43 00

Agence postale

Horaires d'ouverture :

(attention, nouveaux horaires !) :
13 h 30 - 17h le lundi
9 h - 12 h / 13 h 30 - 17h du mardi au vendredi
9 h - 12 h le samedi

→ Ateliers municipaux



2 rue de la Barrière
Tél : 03 82 82 26 89

→ Police municipale



Espace Commandant du Peuty
107 avenue des Nations
Tél : 03 82 56 15 34

Le mot du jardinier

→ MAI

→ JUIN

« Rosée de mai fait la prairie verte. »



En mai, la douceur s'installe tout à fait sur le jardin, mais attention aux Saints de Glace : Saint Pancrace (11 mai), Saint Mamert (12 mai) et Saint Servais (13 mai) et leur souffle glacial. Méfiez-vous également du 25 mai (Sainte Sophie), car il peut encore y avoir un coup de froid.

Au potager, la majorité des semis est effectuée sans compter les opérations de désherbage pour juguler la pousse des herbes folles et les arrosages pour favoriser un bon départ à vos végétaux. Il faut butter les pommes de terre et les haricots, planter les tomates, les cornichons, les courges, les courgettes, les citrouilles, les melons...

Au jardin d'agrément, il faut se hâter pour planter les derniers bulbes à floraison estivale ou automnale. Mai est aussi le mois où il faut planter les annuelles d'été et les bégonias, sans oublier de semer les bisannuelles en pleine terre. Les rosiers doivent être également débarrassés de leurs fleurs fanées. Les arbustes défleuris tels que les lilas ou les forsythias peuvent maintenant être taillés. Pensez également à installer des tuteurs sur les grandes plantes (pivoines, dahlias, marguerites, roses trémières) pour éviter qu'elles ne s'effondrent sous leur poids.

Sur le balcon, c'est l'heure de récupérer les oignons des plantes à bulbes, mais aussi de semer les annuels rustiques. Il est aussi temps de planter dans les jardinières les fleurs d'été (géraniums, surfinias...) sans oublier d'arroser abondamment surtout par temps sec !

À table !

Les fruits et légumes de saison : Ail, Abricot, Artichaut, Amande sèche, Asperge, Brugnon, Aubergine, Cassis, Betterave, Cerise, Blette, Citron, Brocoli, Fraise, Carotte Framboise, Chou-fleur, Groseille, Chou romanesco, Melon, Concombre, Pamplemousse, Courgette Pastèque, Épinard, Pêche, Fenouil, Pomme, Haricot vert, Prune, Laitue, Rhubarbe, Navet, Tomate, Oignon, Petit pois, Poivron, Pomme de terre primeur, Radis.

« S'il tonne au mois de juin, année de paille année de foi. »



Les tomates, cornichons, melons et concombres sont à pincer, les poireaux sont à repiquer, les choux de Bruxelles, les céleris branches, les courges et les chicorées sont à planter. Et le jardinier anticipe déjà sur la prochaine saison en semant les légumes d'automne comme les haricots secs, les betteraves, les brocolis.

Au verger, les petits fruits comme les cassis, framboises et autres groseilles doivent être protégés de la gourmandise des oiseaux. Les cerises et les framboises arrivent à maturité.

Au jardin d'agrément, l'heure est à l'arrachage des bulbes de printemps tandis que les tiges défleuries des rosiers et des glycines sont coupées à la moitié de leur longueur. Juin est aussi le moment de planter les cyclamens, les crocus d'automne, les colchiques, mais aussi les giroflées jaunes et les oeillets du poète. Le temps quasi estival demande un minimum d'arrosage. Les déchets des tontes régulières s'installent aux pieds des plantes pour maintenir fraîcheur et humidité.

Sur le balcon, il faut se hâter pour planter les annuelles (géraniums, pétunias, lobelias...).

Mots Mêlés



AMPHY
BESTIEN
CHANT
CLASSIQUE
CONCERT
CORNEMUSE
ECOLE
FETE

FLUTE
GROUPES
INSTRUMENT
JAZZ
MUSIQUE
NOTE
PAROLES
PIANO

POP
PORTEE
ROCK
RYTHME
SON
TALENT
TROMPETTE

PARTICIPEZ AU

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

**DIMANCHE
9 MAI 2021
DE 9H À 12H**



AVEC LA PARTICIPATION DE :

AIDOD · Club de Kayak · CME · CMJ · CSC YUTZ · Amicale de l'Ancien Village · Club 50 · Le jardin de Nicole
Les Compagnons de St Nicolas · CAMYL · Amicale des Donneurs de Sang · Rotaract Thionville Mirabelle · ASVB YUTZ · YAQA
AZAP · le TYGRE · Printemps du Renouveau Yussois · YPEM · AAFAM MOSELLE · AMAP · Réussir Ensemble
Association des Résidents du Stockholm · ACAGE · TV57 · AVF · Les Pieds sur Terre · ESTY · FADAMA · APE